

bre américain pour assurer par son vote le succès du président de la plus grande république du monde.

FAUCHER DE SAINT-AURICE.



ASSOCIATION ST JEAN-BAPTISTE

SEANCE DU COMITE DE REGIE.

Le 26 décembre 1884.

Présidence de l'honorable T. J. J. Lorranger.

Présents :—MM. Dr Bourque, H. A. Cholette, G. Boivin, B. M. O. Turgeon, J. S. Melançon, F. X. Crevier, M. Gougeon, Dr Lanctot, N. Beaudry, M. Lapointe, E. Lavigne, J. U. Emard, G. Grégoire, J. A. Lynch, Z. Pilon, M. Guilbault, C. A. Dufresne, A. Desjardins, A. Chabot, R. Richard, L. Roch, E. Leblanc, J. B. Deganne, A. Gaboury, H. Bourque, J. Merino, N. Lachance, E. Girard, G. N. Ducharme, E. Lareau, G. Lamothe, J. A. Mount, J. Perreault, J. H. Leblanc, M. Noël, A. D. Lacroix, J. J. Beauchamp, M. Lozeau, I. A. Beauvais, tous membres du Comité de Régie et habiles à voter et à prendre part aux procédés de la présente assemblée. Étaient aussi présents plusieurs membres de la société St Jean-Baptiste, qui ne faisaient pas partie du Comité de Régie.

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du comité de régie, savoir l'assemblée du 1er décembre courant.

M. G. Lamothe, appuyé par M. le Dr. Bourque, propose que ce procès-verbal ne soit point adopté, mais qu'il soit déclaré que les amendements soumis le 1er décembre et adoptés le 5 décembre soient déclarés non avenus.

La discussion s'engage sur cette motion. Finalement, M. Lamothe déclare qu'il retire sa proposition.

Le procès-verbal est en conséquence adopté.

Proposé par M. le Dr. J. W. Mount, secondé par M. J. U. Emard, que, sans reconnaître la régularité des assemblées du 1er et du 5 décembre courant, les amendements adoptés à ces assemblées soient reconsidérés.—Adopté.

M. J. U. Emard, secondé par M. J. J. Beauchamp et M. Grégoire propose que conformément à la proposition ci-dessus, le premier article des dits projets d'amendements relatifs à la contribution d'un dollar, lequel a été adopté à la séance du 1er décembre courant, soit rejeté et déclaré non-avenue.

La discussion s'engage sur cette proposition ; plusieurs membres portent la parole, entre autres : MM. L. Allard, G. Boivin, J. Perrault, G. N. Ducharme, Dr. Lanctôt, G. Lamothe, J. U. Emard, L. N. Gélinas, M. Noël, A. Chabot, L. O. David, A. D. Lacroix, J. J. Beauchamp, Docteur Mount, etc. Finalement, M. Emard annonce à l'assemblée qu'il retire sa proposition pour lui substituer la suivante :

Proposé par J. U. E. Emard, secondé par J. J. Beauchamp : En considération des amendements soumis au comité de régie, le premier décembre, qu'un comité composé des président et secrétaire général, des présidents des paroisses de MM. Dr. J. W. Mount, Adolphe Ouimet et Gustave Lamothe, et des membres du comité de la bâtisse, soit formé pour étudier les meilleurs moyens à adopter pour organiser l'œuvre du monument national, soit en se servant de la charte déjà obtenue, soit au moyen d'un nouvel acte du parlement, soit de toute autre manière.

Proposé en amendement par M. R. Préfontaine, secondé par J. A. Lynch : Que les amendements soumis à l'assemblée du comité de régie du 1er décembre et adopté à l'assemblée du 5 courant soient approuvés et adoptés, à l'exception des deux modifications suivantes :

1o Que la section 4ième soit adoptée en retranchant les mots suivants : " *ou de paroisses.*" dans la troisième ligne.

2o Que le 36ième paragraphe soit amendé en ajoutant les mots suivants : " et des présidents de section, le quorum du dit comité devant être de sept membres."

Le proposeur explique que cet amendement est destiné, suivant lui, à rencontrer les vues de la majorité des membres de la société, en ce qu'il a pour effet de faire disparaître la contribution d'une piastre. De plus, la composition du comité de régie est réformée de manière à donner des garanties aux sections.

Après discussion tant sur la proposition principale que sur l'amendement, ce dernier est mis aux voix par le président qui fait l'appel des membres présents habiles à voter.

Ont voté pour : MM. H. A. Cholette, G. Boivin, J. Melançon, F. X. Crevier, Dr Lanctot, N. Beaudry, M. Lapointe, J. A. Lynch, L. Pilon, M. Guilbault, J. Merino, N. Lachance, G. Girard, E. Lareau, J. Perreault, R. Préfontaine, M. Lozeau, I. A. Beauvais.—18.

Ont voté contre : MM. Dr. Bourque, E. Lavigne, J. U. Emard, J. Grégoire, C. A. Dufresne, A. Desjardins, A. Chabot, L. Roch, E. Leblanc, J. B. Dufresne, A. Gaboury, H. Bourque, M. Ducharme, G. Lamothe, J. A. Mount, J. H. Leblanc, A. D. Lacroix, et J. J. Beauchamp—18.

Le vote étant également divisé, M. le Président déclare qu'il donne sa voix prépondérante en faveur de l'amendement qui est adopté.

M. J. Melançon, secondé par M. L. O. David, propose que les amendements soumis et adoptés, à cette présente séance du comité de régie, soient soumis à une assemblée générale de la société, et que cette assemblée générale de la société, ait lieu le 15 janvier prochain.—Adopté.

Et la séance est levée.

EDMOND LAREAU,
Secrétaire.

DEUX LETTRES.

de F. Frédéric Elliot, secrétaire de la commission Gosford à M. Henry Taylor, de Londres, sur la condition politique du Bas-Canada en 1835.

(Suite.)

Tout cela est aussi vraisemblable que de voir vos moutons en Angleterre se soulever et dire aux chiens du berger : " Tant que nous avons eu besoin de vous, c'était fort bien ; mais il n'y a plus de loups, nous aurons soin de nous-mêmes, et nous nous dispenserons dorénavant de votre canine-protection." Un regard de Papineau suffit pour ramener tout son troupeau canadien dans le devoir.

Le fait est que Papineau, avec tous ses défauts, est un fier homme. J'ose dire que nous le trouverons pervers et suspect, et que, si jamais il se querelle avec nous, il ne nous ménagera pas les gros mots. Cependant on ne peut ignorer les beaux côtés de son caractère. Sa vie privée semble irréprochable ; dans ses relations sociales, il est rempli de douceur, ses manières sont celles du gentilhomme ; et si, dans la politique, il est trop violent et trop outré dans sa conduite, je ne vois pas que des hommes raisonnables puissent mettre en doute son honnêteté. Ses défauts principaux sont la violence, un manque du sens commun ayant généralement cours, et, je le crains bien, un préjugé invétéré contre les Anglais. Tel qu'il est, il est impossible de l'examiner sans s'apercevoir de suite qu'il est, par sa nature autant que par la haute position qu'il s'est conquis le premier de la race canadienne française.

Indépendamment, néanmoins, de causes temporaires et de l'influence d'hommes ambitieux, il me semble que les Canadiens-Français ont un motif plus grand de se tenir unis et d'imprimer une direction générale à leur politique.

Ils ne peuvent pas ne pas voir que les Anglais se sont acquis toute la richesse et tout le pouvoir dans tous les pays où ils ont une fois mis le pied. Dans toutes les parties du monde civilisé ou sauvage, le peuple Anglais soit comme sujet anglais dans l'Est, ou comme colon révolté sur ce continent, s'est toujours montré incapable de se mêler ou de s'amalgamer avec les autres races, et s'est toujours efforcé de s'assurer pour lui-même la première place. Cette considération, il faut bien l'admettre, n'est pas très agréable pour la race aux douces mœurs et ennemie des dissensions qui se trouve internée ici au milieu des établissements et des nationaux anglais. Quelque pouvoir politique qu'ils puissent dans le moment posséder dans les limites de leur propre province et même au delà des bornes artificielles qui séparent la leur des régions avoisinantes, ils sont entourés de tous côtés par des milliers d'hom-